



## **Aperam**

*société anonyme*

**Siège social:**

**12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg**

**Grand-Duché de Luxembourg**

**R.C.S. Luxembourg B 155908**

### **AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires d'Aperam (la « Société »)

sont invités à assister à

#### **l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires**

le mercredi 8 mai 2013 à 15:00 heures

à l'Hotel Le Royal

12, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg

afin de délibérer sur les points suivants :

## **Ordre du Jour et Propositions de Résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires**

1. **Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de la société-mère préparés conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg (les « Comptes Annuels de la Société-Mère ») et des états financiers consolidés du groupe Aperam préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne (les « Etats Financiers Consolidés ») au 31 décembre 2012 et pour l'année clôturée à cette date.**
  
2. **Approbation des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2012 et pour l'année clôturée à cette date**

### *Proposition de résolution (Résolution I)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans leur totalité les Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2012 et pour l'année clôturée à cette date faisant ressortir une perte consolidée de 108.372.880 dollars américains.

3. **Approbation des Comptes Annuels de la Société-Mère au 31 décembre 2012 et pour l'année clôturée à cette date**

### *Proposition de résolution (Résolution II)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans leur totalité les Comptes Annuels de la Société-Mère au 31 décembre 2012 et pour l'année clôturée à cette date faisant ressortir pour Aperam, en tant que société-mère du groupe Aperam, une perte de 173.378.216 dollars américains (conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg).

4. **Affectation du résultat, fixation des dividendes et de la rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice social 2012**

### *Proposition de résolution (Résolution III)*

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, prend acte que le résultat distribuable pour l'année s'élève à 1.871.351.354 dollars américains.  
Sur cette base, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, sur base des Comptes Annuels de la Société-Mère pour l'exercice social 2012, d'affecter le résultat comme suit:

	En dollars américains
Perte de l'exercice	(173.378.216)
Report à nouveau	2.044.729.570
<b>Résultat à allouer et distribuer</b>	<b>1.871.351.354</b>
Dividendes	-
Rémunération aux membres du Conseil d'Administration (voir Résolution IV, ci-dessous)	(778.446)
<b>Résultat à reporter</b>	<b>1.870.572.908</b>

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de ne pas payer de dividendes en 2013 afin d'accélérer l'atteinte de l'objectif de réduction de l'endettement financier net à 650 millions de dollars américains à fin 2014.

*Proposition de résolution (Résolution IV)*

Compte tenu de la Résolution III ci-dessus, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, maintient le montant de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration identique à celle de l'année dernière, et fixe le montant de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration pour l'exercice social 2012 à 778.446 dollars américains sur base des montants annuels suivants:

- Rémunération de base par administrateur: 70.000 euros;
- Rémunération du *Lead Independent Director*: 80.000 euros;
- Rémunération additionnelle pour le président du Comité *Audit and Risk Management*: 15.000 euros;
- Rémunération additionnelle pour les autres membres du Comité *Audit and Risk Management*: 7.500 euros;
- Rémunération additionnelle pour les présidents des autres comités: 10.000 euros; et
- Rémunération additionnelle pour les membres des autres comités: 5.000 euros.

**5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration**

*Projet de résolution (Résolution V)*

L'Assemblée Générale décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice social 2012.

**6. Elections statutaires des membres du Conseil d'Administration**

*Contexte*

Le mandat de chacun des six administrateurs suivants prendra fin à la date de cette Assemblée Générale: M. Lakshmi N. Mittal, M. Romain Bausch, M. David B. Burritt, Mme. Kathryn A. Matthews, M. Aditya Mittal et M. Gonzalo Urquijo.

Il est proposé de ré-élire M. Lakshmi N. Mittal, M. Romain Bausch, M. David B. Burritt, Mme. Kathryn A. Matthews, M. Aditya Mittal et M. Gonzalo Urquijo en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée de trois ans. Les informations biographiques concernant les six administrateurs dont la ré-élection est proposée sont disponibles dans le Rapport Annuel 2012 disponible sur le site internet [www.aperam.com](http://www.aperam.com) sous "About" – "Investors & shareholders" - "Shareholders' Meetings" - "8 May 2013 - Annual General Meeting of Shareholders". Mme. Kathryn Matthews cessera d'être administrateur du fond d'investissement public coté Conversus Capital le ou aux alentours du 30 avril 2013, et sera à partir de cette date administrateur de quatre entreprises publiques cotées (une société et trois fonds d'investissement) en plus de son mandat au Conseil d'Administration d'Aperam.

*Proposition de résolution (Résolution VI)*

L'Assemblée Générale ré-élit M. Lakshmi N. Mittal en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat de trois ans qui expirera automatiquement à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2016.

*Proposition de résolution (Résolution VII)*

L'Assemblée Générale ré-élit M. Romain Bausch en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat de trois ans qui expirera automatiquement à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2016.

*Proposition de résolution (Résolution VIII)*

L'Assemblée Générale ré-élit M. David B. Burritt en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat de trois ans qui expirera automatiquement à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2016.

*Proposition de résolution (Résolution IX)*

L'Assemblée Générale ré-élit Mme. Kathryn A. Matthews en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat de trois ans qui expirera automatiquement à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2016.

*Proposition de résolution (Résolution X)*

L'Assemblée Générale ré-élit M. Aditya Mittal en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat de trois ans qui expirera automatiquement à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2016.

*Proposition de résolution (Résolution XI)*

L'Assemblée Générale ré-élit M. Gonzalo Urquijo en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat de trois ans qui expirera automatiquement à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2016.

**7. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé pour examiner les Comptes Annuels de la Société-Mère et les Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2013 et pour l'année finissant à cette date**

*Proposition de résolution (Résolution XII)*

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit société à responsabilité limitée, avec adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour examiner les Comptes Annuels de la Société-Mère et les Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clôturé à cette date.

**8. Autorisation d'allocations d'intéressement sur base d'actions**

*Contexte*

Le *Management Committee Performance Share Unit Plan* (le "Plan MC PSU") a pour but d'améliorer la performance à long terme de la Société et d'aligner les intérêts des membres du Management Committee ("MC") aux objectifs de la Société. Le Plan complète le programme existant d'Aperam de bonus annuels basés sur la performance et les accomplissements à court terme. L'objectif principal du Plan MC PSU est de constituer un programme effectif d'amélioration de la performance des membres du MC basé sur l'accomplissement des objectifs stratégiques de la Société visant à créer une valeur actionnariale mesurable à long terme.

Les membres du MC y compris le Chief Executive Officer seront éligibles aux allocations de Performance Share Unit ("PSU"). Le Plan MC PSU prévoit que les PSUs deviendront des droits acquis à la troisième année anniversaire de la date de l'allocation, à la condition que le membre du MC en question continue à être activement employé au sein du groupe Aperam à cette date. Si le membre du MC est retraité à cette date ou en préretraite avec consentement mutuel, le membre du MC ne perdra pas automatiquement ses PSUs mais ils deviendront des droits acquis au pro rata à la fin de la période de droits acquis à la seule discrétion de la Société. La transformation en droits acquis sous l'égide du Plan MC PSU est sujette à des critères de performance qui devront être atteints durant la période de trois ans qui courra à compter de la date de l'allocation des PSUs. La valeur des allocations la date d'allocation sera égale à 35% du salaire annuel de base pour le Chief Executive Officer ainsi que pour les autres membres du MC. Chaque PSU peut donner droit jusqu'à deux (2) actions de la Société.

Deux critères de performance doivent être remplis afin de donner lieu à des droits acquis.

- 50% des critères à atteindre pour obtenir les PSUs sont basés sur le critère de *Total Shareholder Return* ("TSR") défini par le prix de l'action en fin de période moins le prix de l'action en début de période plus tout paiement de dividende divisé par le prix de l'action en début de période. Le "début de période" et la "fin de période" seront définis par le Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance d'Entreprise du Conseil d'Administration. Le TSR sera comparé à celui d'un groupe de sociétés de référence. En cas de performance en-dessous de 80% de la médiane du groupe de référence sur les 3 ans aucuns droits acquis n'auront lieu. Le pourcentage de PSUs donnant lieu à des droits acquis sera de 50% en cas d'atteinte de 80% de la médiane TSR, de 100% en cas d'atteinte de la médiane TSR, de 150% en cas d'atteinte de 120% de la médiane TSR et jusqu'à 200% en cas d'atteinte au-delà du quartile supérieur.
- Les autres 50% des critères à atteindre pour obtenir des PSUs sont basés sur le critère de résultat par action *Earnings Per Share* ("EPS"), défini par le montant de résultat par action comparé à un groupe de sociétés de référence. Le pourcentage de PSUs donnant lieu à des droits acquis sera de 50% en cas d'atteinte de 80% de la médiane EPS, de 100% en cas

d'atteinte de la médiane EPS, de 150% en cas d'atteinte de 120% de la médiane EPS et jusqu'à 200 en cas d'atteinte au-delà du quartile supérieur.

Une présentation explicative est disponible sur le site internet de la Société [www.aperam.com](http://www.aperam.com) sous "About" – "Investors & shareholders" – "Shareholders' Meetings" – "8 May 2013 - Annual General Meeting of Shareholders".

Les allocations de PSUs aux membres éligibles du MC sont revues par le Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance d'Entreprise du Conseil d'Administration, composé de trois administrateurs indépendants, qui adressera une proposition et recommandation au Conseil d'Administration. La transformation en droits acquis des PSUs est également revue par le Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance d'Entreprise. La Société publiera dans ses rapports annuels la progression de l'atteinte des critères de performance à chaque année anniversaire d'allocation ainsi que le groupe de sociétés de référence.

La proposition de Limite 2013 pour le nombre de PSUs qui pourra être alloué aux membres du MC ainsi que d'autres allocations de fidélisations en dessus du niveau du MC, si il y en a, est fixée à un maximum de 220,000 (deux cent vingt mille) actions (la "Limite 2013"), représentant moins de 0,29% du capital social actuellement émis de la Société sur une base entièrement diluée.

#### *Projet de résolution (Résolution XIII)*

L'Assemblée Générale prend acte de l'information ci-dessus concernant le Plan MC PSU et autorise le Conseil d'Administration à:

(a) émettre jusqu'à 220,000 (deux cent vingt mille) actions ordinaires intégralement libérées (la « Limite 2013 »), qui peuvent être des actions nouvellement émises ou des actions propres, cette autorisation étant valable pour la période allant de la date de la présente assemblée générale à la date de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014;

(b) adopter toutes règles ou mesures nécessaires à la mise en œuvre du Plan MC PSU et autres allocations de fidélisation en dessous du niveau du MC, à l'appréciation du Conseil d'Administration ;

(c) décider et mettre en œuvre toute augmentation de la « Limite 2013 » par un nombre additionnel nécessaire afin de préserver les droits des détenteurs de PSUs en cas de survenance d'un événement qui aurait un impact sur le capital social de la Société; et

(d) effectuer ou faire effectuer tous les actes et choses que le Conseil d'Administration pourrait considérer comme nécessaires ou recommandés afin d'exécuter le contenu et l'objectif de cette résolution.

---

L'Assemblée Générale Annuelle délibérera valablement sur toutes les résolutions de l'ordre du jour quel que soit le nombre des actionnaires présents et le nombre des actions représentées, et les résolutions relatives aux points à l'ordre du jour seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés. Chaque action est assortie d'un droit de vote.

Une copie de la documentation relative à ces Assemblées Générales est disponible à compter de la date de publication de cet avis de convocation sur le site Internet de la Société [www.aperam.com](http://www.aperam.com), sous "About" – "Investors & shareholders" – "Shareholders' Meetings" – "8 May 2013 - Annual General Meeting of Shareholders". Les actionnaires pourront obtenir gratuitement

une copie papier du Rapport Annuel 2012 (en anglais) au siège social de la Société, ou en appelant le +352 27 36 27 144, en envoyant un fax au + 352 27 36 27 244, ou par courrier électronique à: [contact@aperam.com](mailto:contact@aperam.com).

### **Ajout de points d'ordre du jour ou de résolutions alternatives**

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent au moins 5% du capital social émis de la Société ont le droit d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour des Assemblées Générales et/ou de proposer des projets de résolutions concernant des points existants ou nouveaux de l'ordre du jour. Toute demande en ces sens doit être reçue par la Société avant 18 heures (heure de Luxembourg) le 16 avril 2013. La demande doit être faite par écrit, par courrier électronique (à: [laurent.beauloye@aperam.com](mailto:laurent.beauloye@aperam.com)) ou par courrier postal (à: Aperam, Secrétaire Général, 12C, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, G.D. Luxembourg) et doit inclure soit (a) le texte du nouveau point d'ordre du jour proposé et/ou un projet de résolution correspondant, ainsi qu'une explication, ou (b) un projet alternatif de résolution concernant un point existant de l'ordre du jour, avec une indication claire du point d'ordre du jour dont il s'agit, et une explication. La demande doit contenir le nom d'une personne de contact et une adresse de contact (postale ou courrier électronique) afin de permettre à la Société d'accuser réception dans les 48 heures et une preuve (sous forme d'une confirmation émise par un intermédiaire financier) que le demandeur était actionnaire de la Société à la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-dessous sous "Conditions pour assister en personne").

### **Possibilité de poser des questions avant la date de l'Assemblée Générale**

Les actionnaires ont le droit de poser des questions concernant les points d'ordre du jour de l'Assemblée Générale avant et pendant l'Assemblée. La Société s'engage, dans la mesure du possible, à répondre à ces questions durant la séance de Questions et Réponses de l'Assemblée Générale. Les questions doivent parvenir à la Société avant 18 heures (heure locale) le 30 avril 2013. Les questions doivent être envoyées par courrier électronique à [laurent.beauloye@aperam.com](mailto:laurent.beauloye@aperam.com) et doivent contenir le nom de l'actionnaire et une preuve de la qualité d'actionnaire de celui-ci ou celle-ci émise par un intermédiaire financier et comportant une date entre le 5 avril et le 30 avril 2013.

### **Assemblée Générale – Participer en personne ou voter par procuration**

Seuls les actionnaires détenant des Actions Européennes ou des Actions Américaines dont la qualité d'actionnaire apparaît à la Date d'Enregistrement ont le droit de voter et de participer à l'Assemblée Générale, la « **Date d'Enregistrement** » étant définie comme le **24 avril 2013 à minuit (24 heures) heure de Luxembourg**, et 18 heures, heure de New York.

Les actions d'Aperam sont divisées en Actions Européennes et en Actions Américaines. Les « Actions Européennes » sont les actions enregistrées directement ou indirectement dans le registre des actionnaires de la Société détenu à Luxembourg. Les « Actions Américaines » sont les actions directement ou indirectement enregistrées dans le registre d'actionnaires de la Société détenu à New York. L'agent de cotation (*listing agent*) pour les Actions Européennes est BNP Paribas Securities Services et pour les Actions Américaines l'agent de cotation est Citibank, N.A.

## 1. Conditions pour assister en personne

### ***(i) Actionnaires dont la propriété est enregistrée directement***

Les actionnaires qui possèdent des Actions Européennes ou des Actions Américaines dont la propriété est enregistrée directement, en leur nom, dans le registre des actionnaires de la Société, sont invités à annoncer leur intention d'assister à l'Assemblée Générale en complétant, signant, datant et retournant le formulaire de participation qui est disponible en anglais et français auprès de l'Agent Centralisateur et sur le site internet de la Société [www.aperam.com](http://www.aperam.com) sous "About" – "Investors & shareholders" - "Shareholders' Meetings" - "8 May 2013 - Annual General Meeting of Shareholders", à l'Agent Centralisateur, comme suit:

● Pour les détenteurs d'Actions Européennes à la Date d'Enregistrement:

BNP Paribas Securities Services – Corporate Trust Services  
CTS – Assemblée Centralisée  
Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère, F-93761 Pantin Cedex, France  
Tel.: + 33 1 57 43 83 02; Fax: + 33 1 55 77 95 01 or +33 1 40 14 58 90

● Pour les Détenteurs d'Actions Américaines à la Date d'Enregistrement:

Citibank Shareholder Services  
P.O. Box 43077  
Providence, Rhode Island 02940-3077, United States of America  
Tel.: 1-877-CITI-ADR (appel gratuit uniquement en provenance des USA)  
ou + 1-781-575-4555 (international). Fax: +1-201-324-3284.  
E-mail: [citibank@shareholders-online.com](mailto:citibank@shareholders-online.com)

Les actionnaires dont la qualité est directement enregistrée, en leur nom, dans le registre des actionnaires de la Société, incluent les employés de la Société qui détiennent des actions à travers le plan d'actionnariat salarié AESOPE.

Le formulaire de participation doit être reçu par l'Agent Centralisateur au plus tard à 17 heures (heure de Luxembourg) le 3 mai 2013 en ce qui concerne les Actions Européennes, et au plus tard à 10 heures (heure de New York) le 3 mai 2013, en ce qui concerne les Actions Américaines.

### ***(ii) Actionnaires dont la propriété est enregistrée indirectement (actions détenues en système de compensation)***

Les actionnaires dont les Actions Européennes ou Actions Américaines sont détenues en système de compensation (*clearing*), et dont la propriété est donc considérée comme étant enregistrée indirectement dans le registre des actionnaires de la Société, incluent les employés qui ont acquis des actions de la Société à travers les plans d'actionnariat salarié Employee Share Purchase Plan ("ESPP") 2008, 2009 et 2010.

● Les détenteurs d'Actions Européennes dont la propriété est enregistrée indirectement, à travers un système de compensation (par exemple, Euroclear), dans le registre des actionnaires (y compris résidents des Etats-Unis et du Canada) de la Société et qui choisissent d'assister en personne à l'Assemblée Générale doivent demander à l'intermédiaire financier (banque, institution financière ou autre intermédiaire) auprès duquel leurs actions sont en dépôt, d'envoyer un certificat d'enregistrement à l'Agent Centralisateur compétent qui doit le recevoir au plus tard le 3 mai 2013 à 17 heures (heure de Luxembourg). Le certificat d'enregistrement doit mentionner clairement l'identité du propriétaire des actions Aperam, le nombre d'actions enregistrées, et une confirmation que les actions en questions étaient inscrites en compte auprès de l'intermédiaire en



question à la Date d'Enregistrement. Dès que l'Agent Centralisateur aura reçu le certificat d'enregistrement, une carte d'admission sera envoyée à l'actionnaire concerné.

• Les détenteurs d'Actions Américaines dont la propriété est enregistrée indirectement, à travers un système de compensation, dans le registre des actionnaires de la Société et qui choisissent d'assister en personne à l'Assemblée Générale doivent demander à leur intermédiaire financier (banque, institution financière ou autre intermédiaire) auprès duquel leurs actions sont en dépôt, d'émettre en leur faveur une procuration confirmant qu'ils sont autorisés à assister et à voter à l'Assemblée Générale. En plus d'émettre une procuration, l'intermédiaire financier doit compléter et envoyer une demande d'enregistrement à Citibank et qui doit le recevoir au plus tard le 3 mai 2013 à 10 heures (heure de New York). Les détenteurs d'Actions Américaines doivent apporter la procuration à l'Assemblée Générale, cette procuration servira comme carte d'admission à l'Assemblée Générale.

Le rapport annuel 2012 est disponible sur le site internet de la Société [www.aperam.com](http://www.aperam.com), sous "About" – "Investors & shareholders" - "Shareholders' Meetings" - "8 May 2013 - Annual General Meeting of Shareholders" ou en appelant le +352 27 36 27 144, en envoyant un fax au + 352 27 36 27 244, ou par courrier électronique à: [contact@aperam.com](mailto:contact@aperam.com).

Les détenteurs d'Actions Européennes ou d'Actions Américaines qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale en personne doivent apporter leur carte d'admission et une preuve de leur identité (sous la forme d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité) à l'Assemblée Générale. Afin de procéder à la tenue de l'Assemblée Générale en temps utile et de manière ordonnée, les actionnaires sont priés d'arriver à l'heure. Les portes s'ouvriront à 13h30 et l'Assemblée Générale commencera sans délai à 15h00.

• Les détenteurs d'Actions Européennes à la Date d'Enregistrement qui ont reçu ces actions à travers les plan d'actionnariat salarié ESPP (y compris résidents des Etats-Unis et du Canada) et qui choisissent de participer et de voter à l'Assemblée Générale en personne doivent compléter, signer et dater le formulaire de procuration (disponible en anglais et français) qui peut être obtenu auprès de:

BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Services  
CTS – *Assemblée Centralisée*  
Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère, F-93761 Pantin Cedex, France  
Tel.: + 33 1 57 43 83 02; Fax: + 33 1 55 77 95 01 or +33 1 40 14 58 90

Le formulaire est également disponible sur [www.aperam.com](http://www.aperam.com), sous "About" – "Investors & shareholders" - "Shareholders' Meetings" - "8 May 2013 - Annual General Meeting of Shareholders". Le formulaire doit parvenir à l'Agent de Centralisation ci-dessus au plus tard à 17 heures, heure de Luxembourg, le 3 mai 2013.

## **2. Conditions pour voter par mandataire ou par l'octroi d'un mandat**

### ***(i) Actions Européennes***

Les détenteurs d'Actions Européennes à la Date d'Enregistrement qui ne peuvent assister en personne aux Assemblées Générales peuvent donner des instructions de vote au Secrétaire Général de la Société, Monsieur Laurent Beauloye, ou à une tierce personne désignée par eux. Afin de donner des instructions de vote au Secrétaire Général, les détenteurs d'Actions Européennes dont la propriété est enregistrée directement, en leur nom, dans le registre des actionnaires de la Société doivent avoir obtenu et délivré à l'Agent Centralisateur un formulaire

de procuration complété, daté et signé (tel que décrit ci-dessus sous “Conditions pour assister en personne”) au plus tard à 17 heures, heure de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Les détenteurs d’Actions Européennes dont la propriété est enregistrée indirectement doivent avoir obtenu et délivré à leur intermédiaire financier un formulaire de procuration complété, daté et signé (tel que décrit ci-dessus sous “Conditions pour assister en personne”) ; cet intermédiaire financier devra fournir à l’Agent Centralisateur compétent le formulaire de procuration et le certificat d’enregistrement au plus tard à 17 heures, heure de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Le Secrétaire Général votera en suivant les instructions données par l’actionnaire dans le formulaire de procuration. Si aucune instruction de vote n’est donnée dans le formulaire de procuration, le Secrétaire Général votera en faveur des résolutions figurant à l’ordre du jour proposées par le Conseil d’Administration. Le certificat d’enregistrement et le formulaire de procuration peuvent être obtenus auprès de l’Agent Centralisateur compétent. Le formulaire de procuration est aussi disponible en anglais et en français sur [www.aperam.com](http://www.aperam.com), sous “About” – “Investors & shareholders” - “Shareholders’ Meetings” - “8 May 2013 - Annual General Meeting of Shareholders ”.

Les détenteurs d’Actions Européennes qui souhaitent révoquer un formulaire de procuration déjà envoyé à l’Agent Centralisateur peuvent le faire à tout moment, en délivrant un autre formulaire de procuration complété, daté et signé et portant une date ultérieure, avant 17 heures, heure de Luxembourg le 3 mai 2013, ou en assistant et en votant en personne à l’Assemblée Générale.

### **(ii) Actions Américaines**

Les détenteurs d’Actions Américaines à la Date d’Enregistrement qui ne peuvent assister en personne à l’Assemblée Générale doivent suivre les procédures de vote et autres instructions reçues de leur intermédiaire financier ou, le cas échéant, ses procédures concernant la modification ou la révocation des instructions de vote précédemment données. Dans chaque cas, le simple fait d’assister à l’Assemblée Générale sans voter ne révoquera pas la procuration.

Les personnes désignés comme mandataires de détenteurs d’Actions Européennes ou d’Actions Américaines à la Date d’Enregistrement et qui désirent se rendre en personne à l’Assemblée Générale doivent apporter le formulaire de procuration et une preuve de leur identité (sous la forme d’une carte d’identité ou d’un passeport en cours de validité) à l’Assemblée Générale. Afin de procéder à la tenue de l’Assemblée Générale en temps utile et de manière ordonnée, les participants sont priés d’arriver à l’heure. Les portes s’ouvriront à 13h30 et l’Assemblée Générale commencera sans délai à 15h00.

### **3. Demande d’information et coordonnées des Agents Centralisateurs**

Les actionnaires recherchant plus d’informations peuvent le faire:

- **En s’adressant à l’un des Agents Centralisateurs:**

- Pour les Actions du Registre Européen incluses dans le système d’Euroclear Pays-Bas et admises à la négociation sur NYSE Euronext (Amsterdam, Paris), l’Agent Centralisateur est :

BNP Paribas Securities Services

GCT – Assemblée Centralisée

Grands Moulins de Pantin

9, rue du Débarcadère

93761 Pantin Cedex, France

Tel.: + 33 1 57 43 83 02; Fax: + 33 1 55 77 95 01 or +33 1 40 14 58 90

- Pour les Actions du Registre Européen incluses dans le système de Clearstream Banking ou Euroclear Bank et admises à la négociation sur le marché réglementé de La Bourse de Luxembourg, l'Agent Centralisateur est:

BNP Paribas Securities Services

Global Corporate Trust – Corporate Action

33, rue de Gasperich

L-2085 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Tel.: +352 26 96 2389 / 62455 / 2407; Fax: + 352 26 96 97 57

- Pour les Actions du Registre New Yorkais échangées aux Etats-Unis sur le marché de gré à gré, l'Agent Centralisateur est:

Citibank Shareholder Services

P.O. Box 43077

Providence, Rhode Island 02940-3077, United States of America

Tel.: 1-877-CITI-ADR (appel gratuit uniquement à partir des USA) ou + 1-781-575-4555 (international). Fax: +1-201-324-3284.

E-mail: [citibank@shareholders-online.com](mailto:citibank@shareholders-online.com)

- **Contacter le Département des Relations Investisseurs de la Société**

Tel.: +352 27 36 27 144; Fax: +352 27 36 27 244

E-mail: [contact@aperam.com](mailto:contact@aperam.com)

Luxembourg, 8 avril 2013

Pour le Conseil d'Administration

(Le Président)